

Bureau de la réglementation générale,
des associations et des élections

ARRÊTÉ N° DCL/BRGAE-2024/034
**Modifiant l'arrêté DCL/BRGAE-2023/086 portant nomination des membres
des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales
dans les communes de l'arrondissement de Cahors.**

La Préfète du LOT
Chevalier de l'ordre national du Mérite

Vu le code électoral notamment ses articles L. 19 et R. 7 à R. 11 ;

Vu la loi 2016-1048 du 1^{er} août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales ;

Vu la circulaire ministérielle INTA1830120J du 21 novembre 2018 relative à la tenue des listes électorales et des listes électorales complémentaires modifiée par l'addendum NOR INTA2031715 du 4 février 2021 ;

Vu l'arrêté préfectoral N° DCL/BRGAE-2023/086 du 05 septembre 2023 portant nomination des membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales dans les communes de l'arrondissement de Cahors ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2023-89 du 20 novembre 2023 portant délégation de signature à Madame Adeline BARD, secrétaire générale de la préfecture du Lot ;

Vu la demande de la mairie de Cahors en date du 04 avril 2024, suite à deux démissions de conseillers municipaux ;

Sur proposition de Madame la secrétaire générale de la préfecture du Lot ;

ARRÊTE :

ARTICLE 1^{er} : L'arrêté préfectoral N° DCL/BRGAE-2023/086 du 05 septembre 2023 susvisé est modifié comme suit :

La commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales de la commune de Cahors est composée de :

- Conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal :

- Titulaires :	- Suppléants :
PAOLI Joëlle	LASFARGUES Geneviève
TILLIE Christophe	TESTA Francesco
GUIGUE Daniel	DEL VITTO Aurore

- Conseillers municipaux appartenant à la deuxième liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal :

- Titulaire :	- Suppléant :
LORIN Thierry	DEBREUX Thierry

- Conseiller municipal appartenant à la troisième liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal :
- Titulaire : Gérard IRAGNES

Le reste sans changement.

ARTICLE 2 : La secrétaire générale de la préfecture du Lot et le maire de Cahors sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Lot.

Fait à CAHORS, le 18 AVR. 2024

Pour la préfète et par délégation
La secrétaire générale

Adeline BARD